

**Zeitschrift:** Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio

**Herausgeber:** Staatssekretariat für Wirtschaft

**Band:** 2 (1884)

**Heft:** 72

**Anhang:** Supplement zu N° 72 = Supplément au N° 72

**Autor:** [s.n.]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Schweizerisches Handelsamtsblatt

## Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Bern, 9. September — Berne, le 9 Septembre — Berna, li 9 Settembre

Publikationsorgan der eidgenössischen Departemente für Finanzen, Zoll und Handel

Organe de publicité des Départements fédéraux des Finances, des Péages et du Commerce

Organo di Pubblicità dei Dipartimenti federali per le Finanze, i Dazi ed il Commercio

Jährlicher Abonnementspreis Fr. 5. — Abonnemente nehmen alle Postämter sowie die Expedition des *Schweiz. Handelsamtsblattes* in Bern entgegen.  
 Abonnement annuel Fr. 5. — On s'abonne auprès des bureaux de poste et à l'expédition de la *Feuille officielle suisse du commerce* à Berne.  
 Prezzo delle associazioni Fr. 5. — Associazioni presso gli uffizi postali ed alla spedizione del *Foglio ufficiale svizzero di commercio* a Berna.

## Amtlicher Theil. — Partie officielle. — Parte ufficiale.

Bekanntmachungen nach Maassgabe des schweizerischen Obligationenrechtes.  
 Publications prévues par le Code fédéral des obligations.

Handelsregisterinträge — Inscriptions au Registre du Commerce —  
Iscrizioni nel Registro di Commercio

## I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

**NB.** Für die auf **Löschrungen** bezüglichen Publikationen wird Kursivschrift verwendet. — Les publications concernant des **radiations** sont faites en caractères italiques. — *Quelle pubblicazioni che risguardano le cancellazioni sono stampate in lettere corsive.*

Kanton Freiburg — Canton de Fribourg — Cantone di Friborgo

Bureau de Bulle (district de la Gruyère).

**1884.** 4 septembre. M<sup>r</sup> Edouard Liebi, de Thoune, domicilié à La Tour-de-Trême, et la maison Eug. de Buren et C<sup>ie</sup>, à Berne, inscrite au registre du commerce de ce dernier lieu (voir Feuille officielle suisse du commerce du 7 mars 1883), ont constitué à La Tour-de-Trême (Gruyère) une société en commandite en date du 23 juillet écoulé, sous la raison **Liebi et C<sup>ie</sup>**, dans laquelle Edouard Liebi prénommé est seul associé indéfiniment responsable et la maison Eug. de Buren et C<sup>ie</sup> associée commanditaire pour une commandite de fr. 5000. Genre de commerce: Fabrication de caisses. Bureaux et magasins: Sur le Moulin à La Tour-de-Trême. M<sup>r</sup> Edouard Liebi a seul la signature de la société et engage celle-ci vis-à-vis des tiers.

Bureau Murten (Bezirk See).

4. September. *Die Firma „A. Roggen-Werro“ in Murten ist in Folge Verzichts des Inhabers der Firma erloschen.* Inhaber der Firma **Louis May, Nachfolger von A. Roggen-Werro** in Murten ist Louis May von Pontarlier, Frankreich, in Murten. Natur des Geschäfts: Branntweinfabrikation und Spezereihandlung. Geschäftskontor: Hauptgasse Nr. 35 a.

4 septembre. *La raison commerciale Edouard Picard, à Morat, publiée le 17 a<sup>r</sup> 1883, a été radiee d'office, attendu que le chef de la maison Edouard Picard, de Belfort, France, a pris la fuite il y a un an.*

5. September. *Die Kollektivgesellschaft „Ed. Petitpierre et C<sup>ie“</sup> in Murten hat sich in Folge Gelstags des Gesellschafters Robert Wicki aufgelöst.* Inhaber der Firma **Ed. Petitpierre** in Murten ist Edmond Petitpierre von und zu Murten. Die Firma übernimmt Aktiva und Passiva der erloschenen Firma Ed. Petitpierre et C<sup>ie</sup>. Natur des Geschäfts: Wein- und Spirituosenhandlung. Geschäftskontor: An der Ryf Nr. 184.

Kanton St. Gallen — Canton de St-Gall — Cantone di San Gallo

Bureau Rorschach.

**1884.** 4. September. Unter der Firma **Arbeiter-Consumverein in Rorschach** gründete sich unterm 16. Mai 1884 mit dem Sitz in Rorschach eine Aktiengesellschaft, welche den Zweck hat, ihren Mitgliedern Lebensbedürfnisse und Visktualien in guter Qualität und zu möglichst billigen Preisen zu beschaffen. Die Gesellschaftsstatuten sind am 16. Mai 1884 festgestellt worden. Die Gesellschaft ist auf die Dauer von 18 Jahren, vom 1. Januar 1884 an zu berechnen, geschlossen. Das Gesellschaftskapital besteht aus **Fr. 3000**, eingeteilt in 150 Aktien von je Fr. 20. Jedes Mitglied ist zur Einzahlung von einer Aktie pflichtig, darf aber nur im Besitze von höchstens 15 Aktien sein; letztere lauten auf den Inhaber. Der Rein gewinn wird nach Abschreibung von 3 bis 5 % zu Gunsten des Reservefondes und von 2 % zu Gunsten des Mobilienkontos, sowie nach Entrichtung eines Zinses von 5 % an die Aktionäre nach Maßgabe des Waarenbezuuges unter die Antheilhaber vertheilt. Die Bekanntmachungen erfolgen in den in Rorschach erscheinenden Lokalblättern. Organe der Gesellschaft sind die Generalversammlung und ein von letzterer gewähltes Comité von 7 Mitgliedern. Die Vertretung der Gesellschaft nach Außen übt der Präsident aus. Gegenwärtig ist Präsident: August Wetter, Depotschreiber in Rorschach. Geschäftskontor: Oberstraße.

Kanton Aargau — Canton d'Argovie — Cantone d'Argovia

Bezirk Rheinfelden.

**1884.** 5. September. Inhaber der Firma **Alb. Mösch-Hohler** in Rheinfelden ist Albert Mösch-Hohler von Frick, wohnhaft in Rheinfelden. Natur des Geschäfts: Eisen-, Glas- und Farbwaren.

Kanton Genf — Canton de Genève — Cantone di Ginevra

**1884.** 3 septembre. Par délibération de l'assemblée générale des actionnaires de la Société anonyme de la Brasserie de Saint-Jean, dont procès-verbal authentique a été dressé par M<sup>r</sup> Henri Maquemer et son collègue, notaires à Genève, le 6 a<sup>r</sup> 1884, ont été arrêtés les nouveaux statuts de la **Société anonyme de la Brasserie de Saint-Jean**, ayant son siège à Saint-Jean, commune du Petit-Saconnex, inscrite au registre du commerce à Genève le 27 mars 1883, publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce du 24 avril même année. Il résulte de ces nouveaux statuts que la dite société continue à subsister sous la même raison sociale, comme société anonyme régie par le titre 26 du Code fédéral des obligations. Le siège de la société reste fixé à Saint-Jean. Sa durée est de trente années, qui ont commencé le 23 juillet 1873. La société a pour objets l'exploitation de l'établissement de brasserie de bière qu'elle possède à Saint-Jean, commune du Petit-Saconnex, canton de Genève. Le capital social demeure fixé à la somme de quatre cent mille francs, divisé en huit cents actions, au porteur, de fr. 500 chacune; ce capital est entièrement souscrit et versé. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par des avis insérés au moins deux fois dans la Feuille d'avis officielle et dans un autre journal du canton, la première fois plus de dix jours avant la réunion. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires, nonobstant l'absence des uns ou l'opposition des autres. Toute publication, communication, sommation, déclaration ou tout autre avis émanant de l'administration, de la direction, de l'assemblée générale et des commissaires-vérificateurs, sera de plein droit réputé connu de tout actionnaire et sera opposable à chacun d'eux, s'il a paru deux fois à six jours au plus d'intervalle dans la Feuille d'avis officielle de Genève et dans un autre journal du canton. Tout actionnaire, par le seul fait de la possession d'une action, est réputé avoir adhéré aux statuts de la société et il est lié par les délibérations de l'assemblée générale et du conseil d'administration régulièrement prises dans leur compétence respective. La société est administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins, avec un directeur chargé de la direction immédiate et de l'administration courante des affaires de la société. Le conseil d'administration contrôle et surveille les opérations du directeur et il est investi des pouvoirs les plus étendus pour les affaires de la société. Pour les actes à passer et les signatures à donner, le conseil d'administration est valablement représenté par un de ses membres délégué à ces fins et porteur d'un extrait de registres en bonne forme, par le directeur, muni d'une semblable délégation, ou encore par la majorité de ses membres. Les membres actuels du conseil d'administration sont: MM. Jean Frédéric Bulet, président; Frédéric de Stoutz; Victor Vuagnat; Etienne Olivet; Jean David Bujard; le directeur est: Louis Vuille, tous sont domiciliés à Genève, ou dans la banlieue.

3 septembre. *La raison Ernest Haudenschild (brasserie à Genève, rue de Chantepoulet) a cessé d'exister à dater du 13 avril 1884, par suite de la remise de son établissement à la maison J. Deppé, déjà inscrite au registre (voir Feuille officielle suisse du commerce de 1883, page 984).*

3 septembre. La maison **L. W. Violier & Grandjean** (agence d'affaires), à Genève, donne dès ce jour procuration à Salomon Ernest Oscar Banckwitz, de Sommeritz (Saxe), domicilié à Genève.

4 septembre. *La raison J. Cohendet (commerce de chaussures), à Genève, cesse d'exister dès ce jour, ensuite de la renonciation de la titulaire, qui est actuellement Madame J. Lachat née Cohendet, et ne subsistera plus que pour sa liquidation.*

**Schweizerische Fabrik- und Handelsmarken.**  
**Marques suisses de fabrique et de commerce.**

Vom eidg. Markenamt vollzogene Eintragungen:  
 Enregistrements effectués par le Bureau fédéral des marques:

Le 25 aout 1884, à dix heures avant-midi.

No 1225.

*Rodolphe Uhlmann*, fabricant & négociant,  
 Chaux-de-Fonds.



**Parties de montres.**

Le 27 aout 1884, à 5 heures après-midi.

No 1226.

*F\* L\* Grobet*, fabricant,  
 Vallorbe.



**Limes.**

Den 30. August 1884, 10 Uhr Vormittags.

No 1227.

*Siber & Brennwald*, Importeure und Exporteure,  
 Zürich und Yokohama.



**Importartikel nach Japan,  
 sowie Rohseide und andere Exportartikel aus Japan.**

Den 3. September 1884, 11 Uhr Vormittags.

No 1228.

*Marty & Amstein*, Lithographen,  
 Herisau.

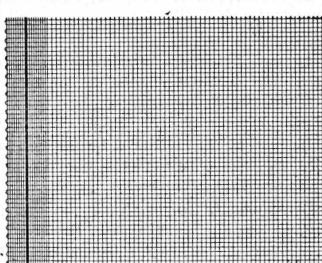


**Erzeugnisse ihrer Lithographie- und Prägeanstalt,  
 sowie ihrer Cartonnage-Fabrikation.**

Den 5. September 1884, 2 Uhr Nachmittags.

No 1229.

*C. Schindler-Escher*, Fabrikant,  
 Zürich.

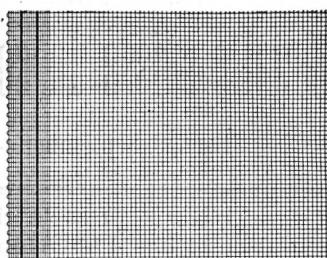


**Seidenbeuteltuch (Müllergaze).**

Den 5. September 1884, 2 Uhr Nachmittags.

No 1230.

*C. Schindler-Escher*, Fabrikant,  
 Zürich.

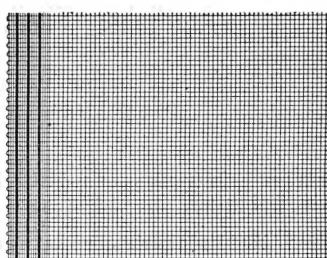


**Seidenbeuteltuch (Müllergaze).**

Den 5. September 1884, 2 Uhr Nachmittags.

No 1231.

*C. Schindler-Escher*, Fabrikant,  
 Zürich.



**Seidenbeuteltuch (Müllergaze).**

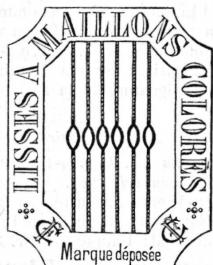
**Ausländische Fabrik- und Handelsmarken.**  
**Marques étrangères de fabrique et de commerce.**

Vom eidg. Markenamt vollzogene Eintragungen:  
 Enregistrements effectués par le Bureau fédéral des marques:

Le 19 aout 1884, à deux heures après-midi.

No 612.

*Chaize frères*, fabricants,  
 St-Etienne.



**Lisses pour tissage.**

Den 3. September 1884, 8 Uhr Vormittags.

No 155.

*Carl Bauer*, Conditor,  
 Isny (Württemberg).



**Polmoni-Bonbons.**

**Rückruf der alten Banknoten.**  
 Durch Beschlüsse des Bundesrates vom 7. und 14. August 1883,  
 1. April und 29. Juli 1884 sind alle alten Noten der autorisierten schweizerischen  
 Emissionsbanken, die buoni di cassa der beiden tessinischen Emissions-  
 institute und die Noten gleich geachteten Kassascheine der Solothurnischen  
 Bank zum Rückzuge aufgerufen und es ist den Emissionsbanken untersagt,  
 die in ihren Kassen befindlichen und ihnen eingehenden eigenen alten Noten,  
 buoni di cassa und Kassascheine wieder auszugeben.

Die Inhaber von solchen Noten, buoni di cassa und Kassascheinen  
 werden aufgefordert, dieselben bei der betreffenden Bank zur Einlösung  
 vorzuweisen oder die Einlösung durch eine andere Emissionsbank vermitteln  
 zu lassen. (Art. 21 des Banknotengesetzes.)

Bern, den 1. September 1884.

Eidg. Finanzdepartement.

## Extrait du rapport du consul suisse à Tiflis,

M. E. Tullchet, pour l'année 1883.

Consulat pour la Transcaucasie (Daghestan, Tiflis, Koutais, Ssouchum, Pitsounda, Ochtemchary, Mer-Noire, Elisabethpol, Bakou, Erivan, Sakataly, Batoum et Kars).

La Transcaucasie a 4'133,846 habitants sur une étendue de 4400 milles ou 212,909 verstes carrées. On peut dire que c'est un riche et beau pays mal habité. Une partie du sol est occupée par des Russes, soldats retraités et leur descendance, sectaires chassés de Russie, etc.; une autre partie a été donnée, il y a un peu plus de 60 ans, à des colons allemands, Souabes pour la plupart, qui, grâce à leur activité, à la richesse du sol, sont arrivés à un haut degré de bien-être. Ils cultivent la vigne avec succès, et, dans la morte-saison, s'occupent de roulage. Le reste des terres appartient: à l'Occident aux diverses familles de nationalité géorgienne et, à l'orient, aux Tatares. Dans les gouvernements d'Erivan et de Bakou on rencontre quelques villages d'Arméniens agriculteurs et de Grecs. Il ne peut être question ici des cent cinquante peuplades répandues dans les montagnes. Les propriétaires fonciers sont en général des principaux et des nobles qui se comparent volontiers aux chevaliers d'autrefois. Malgré les fâcheuses expériences qu'ils ont déjà faites, ils s'obstinent à considérer le travail comme œuvre servile. C'est une race souvent spirituelle, mais à laquelle l'esprit pratique fait complètement défaut. Comme les indigènes de l'Australie et de l'Amérique, insuffisamment armée pour le « struggle for life », elle est fatidiquement vouée, sinon à l'extinction, au moins à la ruine.

Le Caucase, où l'industrie est nulle, avec son beau climat, la variété et la fécondité de son sol, ne peut être qu'un **pays agricole**, et en effet, à l'exception de quelques peuplades restées nomades et qui vivent du produit de leurs troupeaux, toute la population, y compris les tribus belliqueuses des montagnes, se livre à l'agriculture. Quant à ce que cette agriculture produit dans ses détails, il est impossible de le savoir, les données statistiques faisant presque entièrement défaut. Ce qu'on sait, c'est que les moyens employés sont fort primitifs et qu'on se montre rebelle aux innovations. Nous avons pourtant ici une société d'agronomie qui s'efforce de faire pénétrer la lumière dans cette nuit, recommande l'emploi des machines et l'introduction de plantes précieuses auxquelles conviendrait parfaitement le sol de certains gouvernements. On a parlé entre autres de la culture du ricin, du sésame, des arachides dans le gouvernement d'Erivan, du thé sur les bords de la Mer-Noire; mais je ne saurais dire à quoi tout cela a abouti.

Il y a surabondance de *blé* et de *maïs*, qui s'exportent en quantités indéterminées.

Le *coton* était autrefois cultivé partout où le climat le permettait. Chacun récoltait, filait et tissait pour ses besoins domestiques.

Plus tard, lorsque l'importation des tissus de coton eut pris de l'extension, les habitants trouvèrent leur avantage à acheter les produits déjà tout préparés et abandonnèrent en partie une culture dont les résultats se chiffraient par des pertes: faute de voies de communication; le coton ne valait sur place que 3 r le poud, encore était-il de mauvaise qualité. La guerre de sécession donna pour quelques années de l'essor à cette culture. Certaines compagnies anglaises répandirent dans le pays des semences de coton américain longue-soie et les prix montèrent à 10, 12, 17, 18 et 20 r. Le gouvernement d'Erivan qui retirait à peine 100,000 r de son coton, en vendit pour 2 millions.

Ce sont les gouvernements d'Erivan et d'Elisabethpol et l'Iméréthie qui produisent le coton. Dans cette dernière province le sol et le climat sont particulièrement favorables et la culture de cette plante prend d'année en année plus d'extension. On ne rencontre cependant presque pas de grandes plantations. On ne sème guères que  $\frac{1}{4}$  à  $\frac{1}{2}$  déciatine.

Les statistiques ne donnent que les chiffres de l'exportation à l'étranger et encore d'une manière peu exacte; ce qui va en Russie n'est point enregistré, en sorte qu'il est impossible de donner une appréciation, même approximative. On compte à peu près 1,500,000 pouds.

En ce qui concerne le coton et les cotonnades, le Caucase est tributaire de l'étranger pour des dizaines de millions.

La *garance* a eu longtemps de brillantes destinées. Depuis la découverte de l'alizarine, elle est tombée dans l'oubli. Il y a encore dans le Daghestan méridional des milliers de déciatines où le sol recouvre pour plus de 15 millions de garance qu'on ne s'est pas même donné la peine de récolter.

La *vigne* croît presque partout. Là encore se rencontre l'animosité asiatique. Tout se fait encore comme au temps de Noé. Les habitants du Caucase, enfants d'une nature trop prodigue, n'ont pas besoin de s'ingénier pour vivre: ils reçoivent tout presque gratuitement. Pour obtenir du vin, on plante des ceps plus ou moins régulièrement, sans même égratigner la terre, on les taille plus ou moins bien au printemps, on y lâche de l'eau de temps à autre, et on n'a plus qu'à attendre. Le moment de la vendange venu, on foule le raisin sous les pieds dans un tronc d'arbre creusé ad hoc et l'on recueille le moût dans des jarres en grès enterrées, dont l'orifice arrive à peu près à fleur de terre. Le transport du vin se fait dans des outres en peau, enduites intérieurement de graisse minérale, ce qui donne à la liqueur un goût particulier auquel il n'est pas facile de s'habituer. Ainsi préparé le vin agrit facilement et ne se prête pas à de lointains transports. Depuis quelques années seulement de rares propriétaires possèdent des pressoirs mécaniques et plantent leurs vignes sur le penchant des coteaux. Ils ont renoncé à l'irrigation et ne laissent pas pousser l'herbe entre les ceps. Lorsque ces mesures se seront généralisées, le Caucase trouvera des ressources immenses dans l'exportation de ses vins dont la production peut être presque illimitée. Dans certains districts chauds et humides l'iodium a détruit souvent des récoltes entières. On l'a rencontré cette année même dans d'assez fortes proportions.

On a constaté la présence du *phylloxéra* sur le Kouban et sur les côtes de la Mer-Noire, et il a été pris des mesures pour en arrêter la propagation. Une commission dite «du phylloxéra» parcourt en ce moment les vignobles et a trouvé des traces de l'insecte dévastateur dans deux jardins de la ville de Tiflis. Les céps atteints ont été achetés il y a quelques années d'un jardinier français qui venait au printemps vendre de jeunes arbres fruitiers et des graines potagères. Avec le système actuel de culture, il est d'ailleurs peu probable que le fléau se répande: la terre n'étant jamais remuée, et soumise à l'irrigation, l'insecte ne pénétrera pas facilement jusqu'aux racines.

Le vin de Kakhétie passe avec raison pour le meilleur du pays, aussi les marchands arméniens, avec la bonne foi qui les caractérise, ne manquent-ils pas de donner comme venant de la vallée de l'Alazane tous les vins passables d'autre provenance.

La production générale du vin est évaluée à un minimum de 10 millions de védros (16 bouteilles) qui se consomment entièrement sur place. Dans ce chiffre rentre la production du Caucase septentrional.

La culture de la *soie* est de temps immémorial une des branches de l'économie domestique des habitants de quelques localités; dans le gouvernement d'Elisabethpol (Noukha-Arech-Ghéogtschá) elle constitue l'occupation principale de la population. Ici encore la même remarque que plus haut: les moyens sont restés barbares. Les éducations se font dans l'air empesté des étables souterraines, et la littératie, qu'on ne change jamais, forme à la fin de la saison un véritable amas de fumier.

Avant la maladie des vers-à-soie, Moscou était le seul débouché du Caucase. Vers 1860, lorsque le mal se fut étendu à toute l'Europe, les Français arrivèrent en foule, achetant la soie sous toutes ses formes et s'occupant surtout de la fabrication des «graines», dont il fut exporté en une seule année pour près d'un million et demi de roubles. L'exportation de la soie même allait à  $2\frac{1}{2}$  millions.

En 1865 la maladie arriva au Caucase et sévit presque partout à la fois avec une grande violence jusqu'en 1870. Les Français qui avaient disparu se souvinrent de Noukha et, plusieurs années durant, apportèrent au pays des sommes importantes en argent comptant. Ignorant la langue ils étaient obligés d'avoir recours à des intermédiaires. Ceux-ci, trompant les vendeurs, trompant les acheteurs rendirent les transactions impossibles, et les étrangers ne revinrent plus.

Cette année-ci la récolte n'a pas été très bonne et les cocons frais se vendaient sur les lieux de production 17 r le poud.

On s'est, pendant la maladie, un peu détourné de la sériciculture; nombre de mûriers ont été coupés à cette époque; mais c'est là encore une des grandes ressources du pays et le temps reviendra peut-être où chaque paysanne arrivera au marché avec quelques écheveaux de soie, fruit de quelques semaines de travail.

La *laine* s'exporte en quantités assez considérables, mais impossible d'avoir des chiffres. Je trouve seulement que les seuls pâturages du gouvernement de Tiflis nourrissent  $1\frac{1}{2}$  million de moutons.

Quoiqu'il existe quelques *tanneries*, les cuirs bruts s'en vont généralement à l'étranger.

On offre aussi des *boyaux salés et séchés* qui sont fort demandés en France.

(*Moniteur belge*)

## Nichtamtlicher Theil. — Partie non officielle. Parte non ufficiale.

### Aus dem Bericht des Schweiz. Handels- und Industrievereins über Handel und Industrie der Schweiz im Jahre 1883. (Fortsetzung.)

**Chemische Industrie.**—Die chemische Industrie hatte auch im vergangenen Jahre stark zu leiden unter der Ungunst der Zeitverhältnisse. Nicht nur hat der Konsum für einzelne Artikel fühlbar nachgelassen und für andere ganz aufgehört, sondern die Preise und demnach die Möglichkeit der Fabrikation gewisser Produkte sind Dank der jährlich zunehmenden Ueberschwemmung aus dem Auslande und dem gänzlichen Mangel auch nur nennenswerther Eingangsquelle derart zurückgegangen, daß namentlich die chemische Großindustrie — Fabrikation von Säuren und Salzen — schwer betroffen wurde.

Die Arbeitslöhne waren von denjenigen der Vorjahre kaum verschieden, ihre Höhe übersteigt im allgemeinen den Betrag solcher anderer Industriebranchen nicht; sie bewegen sich zwischen Fr. 2.50 — 4. —. Die Arbeitsverhältnisse sind normal geblieben, oder haben sich wenigstens in keinem Falle verschlimmert.

**Säuren, Salze, Soda.**—In Folge der Ueberproduktion der großen chemischen Fabriken am Rhein, oder wegen geringerer Konsumsfähigkeit der dortigen Absatzgebiete, wurden die Hauptprodukte aller chemischen Fabrikation: Schwefelsäure, Salzsäure, Salpetersäure, Essigsäure, Soda, Chlorkalk u. s. w. in bisher nie dagewesener Weise im Preise geworfen. Erst in der zweiten Hälfte des Jahres erholt sich zuerst Chlorkalk nach einer von England aus gegebenen Parole und stieg bis zum Schluß des Jahres um etwa 80%, nämlich von Fr. 17 auf Fr. 30 per q, ein Erlös, der die Produzenten für die in den letzten Jahren üblichen Schleuderpreise reichlich entschädigte. Daß dieser beträchtliche Preisauftschlag sich auf die Dauer werde halten können, ist indessen nicht anzunehmen.

Dadurch, daß die veraltete Methode des Leblanc'schen Soda-Verfahrens durch die neue Fabrikation der Ammoniaksoda von Jahr zu Jahr mehr verdrängt wird, und in Folge dessen die Salzsäure immer weniger als Nebenprodukt — dessen man sich auf jede mögliche Weise zu entledigen sucht — zu betrachten ist, war es mit Ende des Jahres den vereinten Anstrengungen der Fabrikanten gelungen, auch den Preis der unentbehrlichen Salzsäure in die Höhe zu bringen. Die nur zu großen Konkurrenz sorgt einstweilen dafür, daß die Hause keine übertriebenen Dimensionen annehme.

Aus der nachstehenden Tabelle ist ersichtlich, in welchen Progressionen die Entwerthung der hauptsächlichsten chemischen Fabrikate und Halbfabrikate seit etwas mehr als drei Jahrzehnten zugemommen hat. Es wurden bezahlt für 100 q:

	1840	1850	1860	1870	1880	1883
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Schwefelsäure 66° B.	38	33	26	20 $\frac{1}{2}$	16	12
Salpetersäure 36° B.	103	100	80	80	58	48
Salzsäure	27	28	25	24	12 $\frac{1}{2}$	7 $\frac{1}{2}$
Essigsäure	—	—	84	90	60	35
Sodasalz	—	54	50	40	35	21
Krystallsoda	—	41	31	19	14	10 $\frac{1}{2}$
Glaubersalz	24	24	20	13	12	11
Chlorkalk	61	64	48	38	30	17-31
Eisenvitriol	24	20	18	16	11	10
Zinnsalz	186	197	330	245	165	152

Es wäre Täuschung, wollte man diese zum Theil scheinbare Entwerthung ganz auf Rechnung von verbesserten und vervollkommenen Darstellungsmethoden oder einzig der Ueberproduktion setzen, da Jedermann bekannt ist, welche Revolution die erleichterten Verkehrsmittel in der Beschaffung aller Rohprodukte und namentlich der unentbehrlich gewordenen Steinkohlen in jede Fabrikationsbranche gebracht haben. Durch Entstehung von Konkurrenzbahnen, durch Verträge, Fusion einer größeren Anzahl von Konsumenten, veränderte und verbesserte

